

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

N°2020-28

OBJET : - Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique Moulin LEDEZ (Aumale/Lafresguimont St Martin)	L'an deux mil vingt, Le 4 mars à 9h30, les membres du Comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL. <u>Membres titulaires présents</u> : Mme Colette MICHAUX, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, M. Gérard CHAIDRON, M. Alain DESFOSSES, M. Dany GUESDON (<i>membre suppléant M. BUQUET, titulaire absent</i>), M. Thierry HEBERT, M. Patrick PERIMONY, M. Christian ROUSSEL, M. François SELLIER (<i>membre suppléant M. QUÉNOT, titulaire absent</i>), M. François THIVERNY, M. Patrick FIZET. <u>Membres titulaires absents/excusés</u> : M. William BOUS, M. Jean-Manuel BUQUET, M. Arnaud DECHEZELLES, M. Jean-Louis DOR, M. Jean Claude QUÉNOT.
DATE DE LA CONVOCATION : 20/02/2020	- Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique ; ouvrage du Moulin LEDEZ (Aumale/Lafresguimont St Martin) <i>Vu la délibération 541 de l'Institution interdépartementale,</i> <i>Vu la convention de mandat 2017-26 avec le propriétaire,</i>
NOMBRE DE TITULAIRES : 14 En exercice 14 Présents 11 Votants 11	L'opération a fait l'objet d'une délibération de l'Institution en avril 2018 qui a permis d'engager l'opération. Pour la finaliser, il convient de signer des conventions pour fixer les modalités de réalisation des travaux avec, d'une part, le propriétaire voisin impacté (Madame Debuire et son exploitant, Monsieur Mackelberg) et d'autre part, un avenant à la convention de travaux de Monsieur Bosquillon de Jenlis, et une convention pour l'exploitant des parcelles, l'EARL HUBERT. <i>Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :</i> <i>- autorisent Mme la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat n°2017-26 avec le propriétaire, présentée en annexe à cet ordre du jour ;</i> <i>- autorisent Mme la Présidente à signer les conventions de travaux n°2020-01 et 2020-02 avec les propriétaires riverains et l'exploitant agricole.</i> <i>Les montants de dépenses liés à ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2020.</i>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :
Acte exécutoire le : 21.03.2020.
la Présidente du syndicat mixte,
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,
la Présidente du Syndicat,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)
3, rue Soeur Badier - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com